

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE  
SESSION 2022-2023

---

20 JUIN 2023

---

PROPOSITION DE RÉSOLUTION<sup>1</sup>

VISANT À ASSURER UNE OFFRE ÉQUILIBRÉE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN  
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

---

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE  
L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE, DE LA RECHERCHE, DES  
HÔPITAUX UNIVERSITAIRES, DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'AIDE À LA  
JEUNESSE, DES MAISONS DE JUSTICE ET DE LA PROMOTION DE BRUXELLES

PAR MME RACHEL SOBRY ET MME JOËLLE KAPOMPOLE

---

---

<sup>1</sup> Voir doc. 512 (2022-2023) n°1.

## TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation par les auteurs .....	3
2	Discussion .....	6
3	Votes .....	9

Mesdames et Messieurs,

Votre commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles a examiné, au cours de sa réunion du 20 juin 2023, la proposition de résolution visant à assurer une offre équilibrée d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, déposée par M. Di Mattia, Mme Nikolic, M. Disabato, M. Devin, M. Tzanetatos et M. Demeuse (doc. 512 (2022-2023) n° 1).<sup>2</sup>

## 1 Présentation par les auteurs

Tout d'abord, **M. Devin** tient à adresser ses remerciements aux chefs de groupe, Mme Nikolic et M. Segers ainsi qu'à la ministre et son équipe pour les fructueux échanges dans le cadre de la rédaction de ce texte.

Ensuite, il rappelle l'objectif d'offre de formation équilibrée et cohérente inscrit dans la Déclaration de politique communautaire. Aussi cette proposition de résolution répond à des besoins de zones déficitaires. Il précise que le développement de moteurs de relance économique est crucial pour les bassins sociaux économiques les plus défavorisés. Posséder un diplôme d'enseignement supérieur apparaît essentiel dans cette relance puisque les détenteurs d'un diplôme d'enseignement supérieur ont plus de chances d'obtenir un emploi, ce qui permet de contribuer à leur bien-être social et économique, ainsi qu'à celui de leur région.

M. Devin explique que malgré un taux toujours plus élevé de diplômés de l'enseignement supérieur, des efforts doivent continuer à être déployés tout au long du parcours scolaire pour améliorer le taux d'obtention de diplômes chez les jeunes. Il est également important de rendre l'enseignement supérieur toujours plus

---

<sup>2</sup> Ont participé aux travaux de la commission :

- M. Casier, M. Fontaine (Président), Mme Kapompole, M. Devin (en remplacement de M. Witsel)
- Mme Cortisse, M. Dodrimont, Mme Galant, Mme Sobry, M. Tzanetatos, M. Weytsman
- M. Daele, M. Demeuse, M. Disabato, M. Heyvaert
- M. Beugnies
- Mme Schyns (en remplacement de M. de Lamotte)

Ont assisté aux travaux de la commission :

- M. Antoine, M. Di Mattia, M. Florent, Mme Mathieux, Mme Mengoni, Mme Vandorp : membres du Parlement
- Mme Glatigny, Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles
- Mme Lonnoy, cheffe de cabinet adjointe de Mme la ministre Glatigny
- M. Pierre, conseiller au cabinet de Mme la ministre Glatigny
- M. Lits, conseiller au cabinet de Mme la ministre Glatigny
- Mme Moray, collaboratrice du groupe MR
- M. Hevesi, collaborateur du groupe PTB
- M. Meeus, collaborateur du groupe Les Engagés

accessible à tous les détenteurs d'un diplôme d'enseignement secondaire supérieur tout en veillant à l'équilibre et à la cohérence de l'offre de formation.

L'absence ou la disparition d'une offre de proximité peut affecter le parcours académique des étudiants, en particulier ceux issus de milieux défavorisés. Or, la fermeture ces dernières années d'établissements d'enseignement supérieur installés dans des zones déjà mal desservies invite à réfléchir à des mesures spécifiques pour limiter l'impact de ces fermetures sur le développement social et économique des régions désertées.

M. Devin souligne que cette problématique constitue d'ailleurs un obstacle à la réalisation de l'objectif de la déclaration de politique communautaire de développer une offre de formation équilibrée et cohérente sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en particulier dans les régions à faible taux d'inscription à l'enseignement supérieur. Une réflexion sur l'accessibilité et sur l'offre de l'enseignement supérieur est opportune compte tenu du refinancement actuel, afin d'établir des balises pour renforcer les collaborations.

M. Di Mattia présente ensuite les demandes des auteurs de la proposition de résolution:

- D'objectiver l'accessibilité de l'offre actuelle et future de l'enseignement supérieur au regard d'une liste de critères établis ;
- Dans le respect du RGPD mettre en place et renforcer les dispositifs de suivi statistiques par la mise place de nouveaux indicateurs afférents aux parcours d'études, de réussite et aux critères sociaux économiques ;
- De charger l'ARES de formaliser, avant la fin de la mandature, une liste de critères favorisant la cohérence et l'équilibre de l'offre d'enseignement supérieur sur le territoire ;
- De réfléchir à l'optimisation des petits filières dans les logiques de co-organisation et co-diplomation entre établissements ;
- D'accroître la concertation entre les parties concernées par la problématique pour mieux informer les jeunes sur les différentes aides existantes dès l'enseignement secondaire.

Le député explique que ces demandes s'inscrivent dans le cadre de la nouvelle procédure des demandes d'habilitations mettant en exergue les zones dites « déficitaires ». Sur cette base, l'ARES et le Gouvernement pourront analyser les demandes en ayant en point de mire l'accessibilité de l'enseignement supérieur pour tous et réfléchir à des outils permettant à inciter et soutenir les établissements à offrir certains cursus selon les besoins d'une région.

Par ailleurs, il se réjouit que par le système de dérogations, le projet de décret modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (Doc. 557 (2022-2023) n°1)<sup>3</sup> ouvre déjà la porte à un certain nombre de ces éléments.

**M. Tzanetatos** confirme que cette proposition de résolution s'inscrit dans la logique et dans la philosophie du projet décret habilitations et vise à atteindre les différents objectifs déjà cités d'une offre équilibrée sur l'ensemble du territoire et de favoriser les filières d'avenir qui répondraient ainsi aux besoins de la Région wallonne, mais aussi aux besoins des sous-régions. Le texte vise en outre à atteindre l'objectif partagé par le projet de décret pour garantir une offre d'enseignement supérieur de qualité sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il s'associe aux remerciements et à l'effort fourni par l'ensemble des collègues et par la ministre. En outre, il tient à rappeler que pour son groupe, n'en déplaise à certains, il y avait également l'objectif de bonne gestion des deniers publics.

Ensuite, le député aborde les dispositifs de suivi statistique et l'importance de définir les besoins de formations en termes professionnels sur le territoire afin de coller au mieux à la réalité de terrain. Les métiers ayant évolué, certaines formations ne sont peut-être plus nécessaires aujourd'hui. Il plaide pour des filières d'avenir qui débouchent sur un emploi et suggère que l'ARES formalise des critères favorisant l'équilibre et la cohérence sur l'ensemble du territoire.

M. Tzanetatos tient à rappeler que l'accessibilité à l'enseignement supérieur est intimement liée à d'autres problématiques qui dépassent les compétences la Fédération Wallonie-Bruxelles comme notamment le prix du logement et la mobilité des étudiants.

Dans cette perspective, il appelle à voir de manière bien plus globale la situation de nos étudiants par rapport à l'offre dans l'enseignement supérieur.

Ainsi, il pointe à l'instar de M. Devin la corrélation entre le niveau d'études, le niveau de diplomation en enseignement supérieur et le taux d'emploi. Par ailleurs, il ne faut pas oublier qu'il y a une série de métiers en pénurie qui ne nécessitent pas un enseignement supérieur, mais une autre formation.

Il pointe la problématique des législations emploi et plus spécifiquement les pièges qui encouragent à prendre une personne inscrite au chômage sans emploi plutôt qu'une personne fraîchement diplômée.

Dans ce contexte, le député met en exergue les efforts de Mme la ministre et invite l'ensemble des collègues des autres entités à faire de même.

---

<sup>3</sup> Projet de décret habilitations (sic).

**M. Disabato** adresse également ses remerciements à ses collègues. Il tient ensuite à rappeler comme le ministre-président wallon l'a indiqué au cours du débat sur l'état de la Wallonie qu'il y a pour les plus de 25 ans un risque de pauvreté de près de 27% pour les gens qui n'ont pas de diplôme de l'enseignement supérieur et de 7% pour les gens qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur. Ces chiffres permettent de voir à quel point la participation à l'enseignement supérieur est un élément important. Bien entendu, ce n'est pas le seul, il faut trouver l'équilibre. Il y a des métiers passionnants dans le technique, le professionnel et le qualifiant et des artisans qui vivent très bien. Même s'il faut voir les choses dans la nuance, il y a un lien évident entre le taux de diplomation et le risque de pauvreté.

Ainsi la proposition de résolution propose différents éléments comme les statistiques, une liste des critères d'accessibilité favorisant l'équilibre et la cohérence sur l'ensemble du territoire.

Comme M. Tzanetatos, il soulève la question de la mobilité et du logement et rappelle à cette occasion que ces éléments étaient déjà pointés dans la résolution sur la précarité étudiante<sup>4</sup>. Un effort de tous sera nécessaire pour améliorer la mobilité, l'accessibilité au logement et la diffusion des offres de formation sur le territoire. Il pense que de cette manière, un équilibre pourra être trouvé.

En conclusion, il considère ce texte comme une avancée avec des demandes concrètes au gouvernement pour permettre une amélioration pour une série de jeunes aujourd'hui qui malheureusement n'ont pas accès aux études. Il ajoute que même si on arrivait à rendre gratuit d'une certaine manière le transport en commun, il resterait des endroits très peu accessibles et donc forcément qui demanderaient toujours un temps relativement long pour les rejoindre.

## 2 Discussion

**M. Beugnies** déclare que malgré la volonté de la majorité de distinguer les deux, ce texte ne peut se lire et se comprendre qu'en ayant en tête le projet de décret sur les habilitations qui vient d'être voté.

Il considère que la proposition de résolution énumère des bonnes intentions et demande au gouvernement certaines choses qui auraient déjà dû être faites. On peut objectiver l'accessibilité de l'offre actuelle et future de l'enseignement supérieur et renforcer les dispositifs de suivi statistique. Mais pour ce qui est de certains paramètres cités, il indique que l'objectivation existe et qu'elle ne plaide pas en faveur de l'action de ce gouvernement. La pénurie de logements étudiants n'est pas nouvelle et qui vient d'être encore une fois objectivée par une nouvelle étude pas

---

<sup>4</sup> Résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants – Voir Doc. 258 (2020-2021) n°1 et CRI n°22 (2020-2021) p 39 à 46.

plus tard que la semaine dernière. La déclaration de politique communautaire ne dit d'ailleurs pas autre chose que cette résolution en matière de logement étudiant et pourtant force est de constater que ce gouvernement n'a rien fait à ce niveau. Pourtant, ce député estime qu'agir à ce niveau, qui va aider les étudiants de milieu défavorisé à accéder à l'enseignement supérieur. Et si M. Tzanetatos dit que ce n'est pas la compétence de la Fédération, il répond que ce sont exactement les mêmes partis en Région wallonne et leur demande ce qu'ils attendent pour agir, pour construire des logements étudiants. Il en faudrait 90 000 d'ici 2030 ainsi que mettre en place un encadrement des loyers pour éviter les abus.

Aussi plus que de bonnes intentions sur ces sujets, ce sont des actes que ce député attend.

Par ailleurs, le député dénonce la demande de mettre en place un nouveau mécanisme d'octroi des habilitations en garantissant des objectifs de bonne utilisation d'argent public. Mais quels sont ces objectifs précisément ? Le texte ne le dit pas. Mais à la lumière du projet de décret (Doc 557 (2022-2023) n°1), l'objectif est de limiter les formations disponibles pour les étudiants de manière à limiter les dépenses. Autrement dit, il considère que ces objectifs sont en réalité des objectifs d'austérité.

Mme Schyns s'étonne que la proposition de résolution ne soit pas jointe à l'examen du projet de décret habilitations alors que leur objet est identique. Il parle vraiment du même sujet et de l'enjeu de l'équilibre de l'offre, de l'accessibilité de l'offre des étudiants à l'enseignement supérieur mais aussi aux écoles des arts, à la promotion sociale etc ...

Parmi les différentes demandes faites au gouvernement, elle note que la première est d'objectiver l'accessibilité de l'offre actuelle avec toute une liste de critères. A cet égard, elle demande qui sera responsable de ce travail. Est-ce qu'il y a un service spécifique dans l'administration qui est dédié ?

Sa deuxième question porte sur la mise en place du suivi statistique. Elle souligne l'importance d'y voir clair justement sur ce qui existe déjà et qui pourrait déjà être utilisé. Par ailleurs, en faisant une collecte systématique, elle craint une surcharge administrative pour les établissements.

Sur le fait de charger l'ARES de proposer des critères au gouvernement pour un nouveau mécanisme d'octroi de nouvelles habilitations, elle le considère comme un aveu de faiblesse et demande si cela signifie que les habilitations vont être à nouveau revues.

Pour conclure, elle ne revient pas sur la gestion des petites filières, même si elle pense que c'est sans doute important mais cela rentre dans une démarche plus globale. Elle tient à aborder la dernière demande qui propose d'accroître les

collaborations entre le ministère, les pôles académiques, l'ARES, les établissements d'enseignement supérieur, les établissements d'enseignement obligatoire secondaire et les CPAS des communes dont la population a un taux de personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur en-dessous de la moyenne de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de mieux informer les jeunes sur les différentes aides existantes. Il s'agit d'une bonne intention, mais le problème n'est pas qu'un problème de l'enseignement supérieur, il s'agit d'un problème sociétal qui concerne aussi très fortement les régions. Elle regrette l'absence de mention de la Région wallonne et de la Région bruxelloise, car une vraie collaboration avec les Régions est indispensable.

**M. Devin** explique que l'objectif est de permettre à l'enseignement de progresser sur des éléments objectivables. Les auteurs ne veulent pas créer de nouvelles universités, mais permettre des filières d'enseignement supérieur dans des régions délaissées. Les décisions prise aujourd'hui ne porteront leurs fruits que dans quelques mois et même dans quelques années : c'est le fruit de chaque législature, travailler à la prochaine sans pouvoir récolter les fruits tout de suite.

Il y a effectivement une responsabilité des Régions mais aussi des villes. A cet égard, il rappelle qu'en Région wallonne, il y a des textes sur la capacité du gouvernement à investir dans des kots étudiants, sur le logement public, sur les sociétés d'habitation publique, sur les agences immobilières sociales. En d'autres termes, il y a une dynamique qui est créée. De plus, des villes se mobilisent également. Ainsi à La Louvière, son bourgmestre, M. Gobert s'est rendu à une réunion du Conseil d'administration du pôle hennuyer en collaboration avec le président du Conseil économique et social M. Vecchio.

Il ajoute qu'il faut donner la pleine mesure à une université. Il rappelle que l'Université de Mons c'est l'Université de Mons en Hainaut. Il est primordial d'avoir des capacités d'enseignement supérieur là où on en a besoin. Cette majorité est parvenue à proposer ce début de réflexion et de concrétisation.

Complémentairement à son collègue M. Devin, **M. Di Mattia** précise que la proposition de résolution invite à réétudier les critères et donc, il ne s'agit pas de nouvelles habilitations, mais plutôt de réinterroger la distribution de celles-ci à la lumière effectivement d'autres critères.

Il partage les propos de M.M. Disabato et Tzanetatos. En effet, d'autres critères interviennent. Ce député salue le fait que dans le cadre des dérogations, les besoins sociaux dans un bassin pourront être pris en compte. Cette impulsion est essentielle pour mettre en place un certain nombre de paramètres qui vont favoriser l'accessibilité.

En réponse aux remarques de Mme Schyns, **M. Tzanetatos** indique que le projet de décret et la proposition de résolution auraient effectivement pu être examinés

ensemble. La philosophie et le cadre sont identiques. Mais dans la proposition de résolution, il y a une volonté de statistiques en vue d'établir des besoins, raison pour laquelle elle a été discutée séparément.

A la première question de Mme Schyns, **M. Disabato** lui rappelle qu'il s'agit d'une proposition de résolution et que par conséquent, le texte ne doit pas aller dans le détail.

Sur la question des données et de la surcharge administrative, il considère qu'il faut aller chercher les données là où elles sont. Des données sont disponibles mais il est difficile de les croiser. En d'autres termes, il met en exergue la nécessité d'améliorer le suivi statistique pour permettre l'évaluation des politiques publiques.

### **3 Votes**

La proposition de résolution est adoptée par 8 voix et 2 abstentions.

Il est fait confiance au président et aux rapporteuses pour la rédaction du rapport.

Les rapporteuses,

Mme Rachel Sobry

Mme Joëlle Kapompole

Le président,

M. Eddy Fontaine